

COMPTE RENDU D'UNE CONSULTATION

ENTRE LE

SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DES POSTES

ET

POSTES CANADA 1124-M

DATE: Mercredi le 20 mars 2024

LIEU: ETC Léo-Blanchette MSTEAM

Merci d'inscrire le nom des intervenants présents pour vos sujets ci-dessous: les personnes présentent diffèrent parfois des personnes invitées.

DIRECTION :	Jean-Yves Gougeon Christian Faucher Vicky Robert	Éric Lozeau Claudia Lenti
SYNDICAT :	Renaud Viel Yannick Scott Faruk Burney	Darly Aimé Stéphane Roy

DISTRIBUTION :

Éric Larivière, Jennifer Lafontaine, Alexandros Ptinis, Hugues Reymond, Josée Cléroux, Véronique Laroche, Christopher Seaman, Camille Gravel, Nathaly Pageau, Mike Paolino, Suzie Videira, yscott@cupw-sttp.org; renaud.viel@sttpmtl.com; nforest@cupw-sttp.org; sttp_localmtl@videotron.ca; sttp_art13@yahoo.ca; sttp54@yahoo.ca; nalarie@cupw-sttp.org; ssicotte@cupw-sttp.org

mardi, 23 avril 2024

ORDRE DU JOUR

- 1- **08h30 à 09h00** : Facteur sans permis de conduire valide / OLL MTL
- 2- **09h00 à 09h30** : Processus de remplacement des absences commis / Chambly
- 3- **09h30 à 10h00** : Camion moyen temps partiels heures variables / Transport

SUJETS

1- Facteur sans permis de conduire valide / OLL MTL (Jean-Yves Gougeon)

Le syndicat demande à la Société leur position quant au repositionnement des travailleurs n'ayant pas de permis de conduire dans le cadre des réorganisations d'où les itinéraires à pied seront éventuellement abolis.

La Société répond qu'en mode STL il est nécessaire de posséder un permis de conduire valide pour occuper les fonctions de facteur au d'achemineur dans une installation.

Elle recommande donc aux personnes ne détenant pas de permis de conduire de changer de classe d'emploi pour commis.

La Société est prête à accommoder de façon temporaire, jusqu'à l'obtention d'un poste ne nécessitant pas de permis de conduire, ces travailleurs dans des affectations d'achemineurs s'ils ont l'ancienneté nécessaire pour obtenir cette affectation.

La Société demande aux personnes concernées de compléter une demande d'emploi afin d'obtenir un poste ne nécessitant pas de permis de conduire.

Le syndicat fera des vérifications et reviendra à la gestion.

2- Processus de remplacement des absences commis / Chambly (Christian Faucher, Vicky Robert)

Suite à la dernière consultation, les parties s'assoient pour discuter du processus de remplacement des absences des commis au bureau Chambly.

La gestion confirme qu'elle va appliquer la clause 39.05 et 39.07 de la convention collective, selon les types d'absences à couvrir.

Le syndicat propose, suite aux besoins de couvertures des commis dans plusieurs installations de la Rive-Sud de Montréal, la création d'une équipe de commis relèves attirés aux bureaux de la Rive-Sud de Montréal.

3- Camion moyen temps partiels heures variables / Transport (Eric Lozeau)

Les parties revoient les processus de remplacement des équipes de relèves temps plein et temps partiel.

Les parties feront des vérifications de leurs côtés et se reviennent.